



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/255

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels du Rhône - 3, rue Joseph Chapelle à Lyon 8e

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/255 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS DU RHONE - 3, RUE JOSEPH CHAPELLE A LYON 8E (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « ACEPP », Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels du Rhône, située 3, rue Joseph Chapelle à Lyon 8^e, propose des activités privilégiant la démarche participative, la vie associative, la place des parents et la qualité de l'accueil de l'enfant.

Cette Association, bien implantée sur la Ville depuis une trentaine d'années, reconnue pour son expertise et son expérience du secteur de la petite enfance fonctionne notamment grâce au bénévolat de ses adhérents et à leur motivation dans l'animation de leurs diverses activités.

Dans le cadre de ses actions, l'ACEPP a initié les Universités Populaires des Parents (UPP) dont l'objet est de s'appuyer sur les ressources de parents : « tous les parents ont des ressources et des compétences et sont capables d'expertise ». Ainsi, des groupes de parents mènent des recherches sur des thèmes liés à la parentalité comme la co-éducation et la cohérence éducative. Ces travaux sont ensuite le support de débats entre parents - élus - professionnels, générant des projets et des propositions pour renforcer la coopération entre parents et éducateurs et ainsi améliorer la vie des enfants.

Pour élargir la démarche, l'ACEPP organise donc cette année un colloque en direction des collectivités et des partenaires sur le thème « Eduquer ensemble, parents, institutions, élus : le pari des Universités Populaires de Parents ».

La Ville de Lyon ne subventionne pas les UPP conduites par cette association mais reconnaît le dynamisme de cette démarche qui favorise la place des parents.

L'Association sollicite la Ville de Lyon pour un soutien financier destiné à l'organisation de leur colloque dont le budget total est de 8 000 €.

Il est proposé d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 € est allouée à l'Association « ACEPP » sise 3, rue Joseph Chapelle à Lyon 8^e, pour l'organisation d'un colloque sur le thème « Eduquer ensemble, parents, institutions, élus : le pari des Universités Populaires de Parents ».

2. La dépense en résultant sera prélevée sur l'enveloppe « Subvention Fonctionnement Ajustement », et imputée sur la ligne de crédit n° 63134, article 6574, fonction 63, exercice 2014.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD